



Obligation de quitter la territoire de france

Par **angpd**, le **24/10/2017 à 10:28**

Bonjour,rn J'ai fait un recours contre un OQTF et le requête a été rejeté le 14/10/17. rn En même temps je suis en assignation à résidence, j'ai reçu une décision de la préfecture du Rhône de quitter la territoire de France avant le 25/10/17.rn Qu'est-ce que je peux faire pour cela?rnCordialement.

Par **Visiteur**, le **24/10/2017 à 10:52**

Bjr,rnLe mieux est de quitter le territoire et de réessayer de faire une demande depuis chez vous.

Par **angpd**, le **24/10/2017 à 10:57**

j'ai un interdit de retour pour une durée d'un an, mais en fait j'aurai mon diplome dans seulement 6 mois...

Par **amajuris**, le **24/10/2017 à 18:55**

bonjour,rnl'obtention de votre diplôme ne modifie pas la décision prise par la préfecture qui a été confirmée suite à votre recours.rnsalutations